

### Observations.

---

**Zurich.** A Rheinau, la *surlangue et piétain* a été restreinte aux étables de la maison de santé, tandis qu'à Wyl, malgré les mesures de police sanitaire les plus sévères, la maladie a gagné 3 étables voisines.

**Berne.** Deux cas d'*anthrax*.

**Lucerne.** Un cas de *morve* avec farcin a été observé sur un cheval isolé dans la commune d'Ebikon; pendant le mois de juin, il a été déclaré 33 cas de *fièvre pourprée*, qui se répartissent sur 6 communes du district de Willisau.

**Fribourg.** Un cas de *morve* à Onnens (district de la Sarine). L'étable infectée renfermait deux chevaux, dont l'un a été abattu.

**Schaffhouse.** Dans quelques communes, la *fièvre pourprée* a éclaté parmi les porcs.

**Grisons.** L'origine de la *surlangue et piétain* à Riein n'a pu être constatée. Elle a été introduite à Brusio, Poschiavo, Celerina, Ponte, Zuz et Zernetz par du bétail d'estivage italien. Au commencement de juin, cette épizootie a aussi été constatée, à la station frontière de Campocologno, sur des porcs italiens livrés au commerce.

En date du 16 juin, le conseil fédéral a donné son approbation au ban ordonné provisoirement contre l'Italie, le 8 du même mois, par le gouvernement des Grisons. En conséquence, l'entrée du bétail de race bovine, des moutons, des chèvres et des porcs, d'Italie en Suisse, par la frontière des Grisons, est interdite jusqu'à nouvel ordre.

**Thurgovie.** Un cas d'*anthrax* à Baltersweil (district de Münchweilen).

**Tessin.** Un cas de *rage canine* a été constaté à Chiasso; les chiens ont été mis à ban dans cette commune.

**Valais.** On n'a pas de données positives sur l'origine de la *surlangue et piétain*; on l'attribue, entre autres, à des désinfections incomplètes faites l'année passée. On signale aussi dans ce canton deux cas d'*anthrax*, dont l'un à la Batiaz (district de Martigny) et l'autre à Vouvry.

En **Alsace-Lorraine**, la *surlangue et piétain* a été constatée sur 4 taureaux dans la même étable à Obersulz (arrondissement de Guebwiller). La *rage canine* est encore fréquente.

Dans le **Tyrol**, la *surlangue et piétain* a gagné du terrain. Le bulletin du 20 juin mentionnait pour cette époque 8 fermes infectées, contenant 29 pièces de bétail.

Le dernier bulletin hebdomadaire d'**Italie**, du 7 juin, mentionne environ 320 cas de *surlangue et piétain*.

Berne, le 5 juillet 1882.

**Le département fédéral  
du commerce et de l'agriculture.**

---

## Assemblée fédérale.

---

Résumé succinct des délibérations de la session  
du lundi 5 juin au samedi 1<sup>er</sup> juillet 1882.

(Pour de plus amples détails, voir le résumé complet,  
imprimé à part.)



† Objets restés pendants.  
CN. Décision du conseil national.  
CE. » du conseil des états.  
AF. » de l'assemblée fédérale.  
Les numéros sont ceux des tractanda.

---

Allumettes, fabrication, n° 21. — CN. 13, CE. 22 juin : loi abrogeant la loi existante.

† Assurance des fonctionnaires, n° 6. — CE. 23 janvier 1882 : arrêté modifiant quelque peu le projet du conseil fédéral.

Budget, nomination des commissions, n° 3.

Bureaux, constitution, n° 2. — CN. et CE. 5 juin.

*Chemins de fer :*

Lucerne, gare, n° 24. — CN. 15, CE. 20 juin : non-entrée en matière sur le recours du gouvernement de Lucerne.

## Observations.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1882
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	35
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.07.1882
Date	
Data	
Seite	342-343
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 569

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.